

# Premier conseil d'école du 6 novembre 2014

## Ecole élémentaire Georges Brassens

### Ordre du jour

1. Règlement intérieur du fonctionnement du conseil d'école
2. Organisation pédagogique pour l'année 2014-15
  - Effectif et répartition pédagogique
  - Personnel de l'Education nationale
  - Personnel Auxiliaire de Vie Scolaire et Aide à la direction
3. Sécurité des personnes
  - Exercice d'évacuation des locaux
  - PPMS
  - PAI
  - Organisation de la sortie des élèves le lundi suite à l'APC
4. Règlement intérieur de l'école
  - Modifications amenées suite aux changements d'horaires de la semaine scolaire
  - Vote
5. Partie pédagogique
  - Présentation du projet d'école sous réserve de validation par l'Inspectrice de l'Education nationale
  - Enseignement de langue vivante
  - Aide différenciée aux élèves en classe et durant l'Aide Pédagogique Complémentaire
  - Projets de cycles
  - Conseil Ecole - Collège
6. Coopérative scolaire et activités pédagogiques liées
  - Point financier
  - Activités prévues par l'école
  - Demande de l'APEM sur l'organisation des classes - découverte
  - Présentation des projets de l'APEM pour soutenir financièrement les activités pédagogiques
7. Investissements matériels menés par la Municipalité sur l'école durant l'été : équipement de la salle informatique

### Ouverture du 1<sup>er</sup> conseil d'école à 18h05

#### Préambules

- *Dates des conseils d'école*

En réponse aux parents, les conseils d'école ont été placés chaque fois un jour différent de la semaine pour permettre la présence des enseignantes à temps partiel et titulaire de leur poste sur l'école. Cette organisation a été décidée de manière collégiale.

- *Demande préalable de l'équipe pédagogique à la Municipalité*

Ecole : La Municipalité organise dorénavant des commissions scolaires avec les parents d'élèves élus avant chaque conseil d'école afin d'y traiter toutes les questions relatives au périscolaire. L'équipe, intéressée par ces points participant pleinement à la vie de l'école, souhaiterait en préambule de chaque conseil d'école une synthèse des débats de cette commission.

Municipalité : Requête acceptée.

#### **1. Règlement intérieur du fonctionnement du conseil d'école**

Cf document en annexe 1 - Adopté

#### **2. Organisation pédagogique pour l'année 2014-15**

- *Effectif et répartition pédagogique*

L'organisation détaillée des classes a été communiquée dans la note de rentrées à tous les parents. Il y avait 346 élèves à la rentrée : 75 CP, 71 CE1, 69 CE2, 70 CM1 et 61 CM2.

Trois classes ont des niveaux doubles : CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2.  
Il y a actuellement 348 élèves.

- *Personnel*

L'équipe pédagogique :

- 17 enseignants dont trois personnes en complément de poste,
- une directrice déchargée d'enseignement suite à l'ouverture de la 14<sup>e</sup> classe.

Autres personnels associés à l'équipe pédagogique :

- Présentation du RASED, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, par la psychologue scolaire :

Son objectif est l'aide aux élèves en difficulté. Les Rased sont placés sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, Inspecteur de l'Education nationale, qui les pilote (quatre antennes sur la circonscription de Blagnac. Celui de l'école dépend de l'antenne de Beauzelle). Ils sont constitués de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased.

Trois types d'acteurs, titulaires de certifications spécifiques, interviennent pour réaliser cet objectif :

- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E) : Mme Valraët ;
- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G) : Mme Melotto ;
- le psychologue scolaire, Mme Vilamana.

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles ils interviennent. Depuis la circulaire ministérielle du 28 août 2014, le Rased constitue un pôle ressource pour les équipes pédagogiques.

Dans les autres personnels associés à l'école, il y a :

- l'enseignante Référente de scolarité, chargée du suivi de la scolarité des enfants avec handicap,
- le médecin scolaire,
- l'infirmière scolaire.

Ces trois personnes sont basées au collège d'Aussonne.

Réponse de l'école au questionnement des parents : Il n'y a plus en élémentaire de visite médicale systématique sur un niveau, comme cela a pu être le cas il y a longtemps.

Cette équipe médicale intervient à la demande, selon les besoins de l'école. Cette année, par exemple l'infirmière est intervenue auprès de l'équipe enseignante pour expliquer un protocole médical et les symptômes des diabétiques. L'école peut aussi les solliciter pour des interventions auprès des classes sur des thèmes en sciences (équilibre alimentaire, puberté au CM, etc.).

L'école compte aussi :

- quatre AVS, Auxiliaires de Vie Scolaire, qui soutiennent des élèves en situation de handicap (avec dossier à la MDPH, Maison Départementale de la Personne Handicapée). Ceux-ci bénéficient d'un PPS (Parcours Personnalisé de Scolarisation). Cet accompagnement à temps partiel de leur scolarité par un adulte leur permet de compenser la fatigabilité qu'entraînent pour eux les apprentissages.
- Une aide à la direction, en contrat CUI, Contrat Unique d'Insertion, à raison de 20 heures hebdomadaires pour cette année. Elle est présente de 8h45 à 11h45 et de 13h 30 à 15h30. Elle décharge la directrice d'une partie du temps de secrétariat, comme répondre au téléphone, appeler les familles pour signaler les absences des élèves. Elle aide aussi à la gestion de la coopérative scolaire gérée par deux collègues, elle réorganisera plus tard dans l'année la bibliothèque de l'école suite à la décision du conseil des maîtres et participera aussi à l'installation en salle informatique de logiciels éducatifs.

### **3. Sécurité des personnes**

- *Exercice d'évacuation des locaux*

Lors du passage de la commission de sécurité pour vérifier la sécurité dans l'extension du bâtiment, il a été procédé à un exercice d'évacuation des locaux. Cela a pris 2 minutes 05 secondes pour que toutes les classes aient quitté les locaux et soient rangées dans la cour.

- *PPMS, Plan Particulier de Mise en Sûreté*

A l'inverse d'une évacuation pour une alerte incendie, il consiste à un exercice de confinement dans les bâtiments pour protéger les personnes en cas de risque majeur (météo, ...). Il y aura un exercice en janvier 2015 qui concernera la maternelle et l'élémentaire. Une information écrite sera communiquée aux familles suite à cet exercice par le biais du cahier de liaison.

A la demande de la Municipalité, la directrice indique que le DUER, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, sera rédigé en février/mars et sera communiqué à l'Inspectrice et à la Municipalité.

- *PAI, Protocole d'Accueil Individualisé*

C'est un protocole pour les maladies chroniques. Le médecin scolaire a validé à la mi octobre tous les renouvellements qui avaient été demandés par les familles. Les traitements sont accessibles si besoin dans des meubles spécifiques à tout adulte responsable de l'enfant, enseignant et animateur.

- *Organisation de la sortie des élèves le lundi suite à l'APC, Activités Pédagogiques Complémentaires*

Elle a lieu tous les lundis à 17h05 du côté de l'entrée de l'école.

L'équipe pédagogique a souhaité, pour des raisons de sécurité, assurer la sortie à un seul endroit, bien différent de celui de l'ALAE, Accueil de Loisir Associé à l'Ecole. Elle comprend les contraintes que cela occasionne aux familles qui ont un enfant à la maternelle et un à l'élémentaire, mais l'organisation dans les transferts de responsabilité a été réfléchi pour pouvoir être appliquée et suivie quel que soit l'enseignant, c'est-à-dire même par un enseignant remplaçant en cas de maladie du titulaire, ceci pour la sécurité des enfants qui nous sont confiés.

C'est la directrice qui assure la surveillance de la sortie à 16h ce jour-là afin que les enseignantes puissent regagner rapidement leur classe pour débiter l'APC. En cas d'absence de celle - ci, c'est Mme Quinzoni qui prendra le relais.

Le règlement départemental stipule qu'à la sortie de l'école, les enfants sont accompagnés au portail et laissés devant l'école. Dans les faits à Merville, une employée municipale raccompagne les enfants restés devant le portail et les conduit sous la surveillance des animateurs de l'ALAE. C'est un service que la Municipalité rend aux familles. C'est pour cela que l'école conseille systématiquement aux familles l'inscription aux services municipaux périscolaires.

### **4. Règlement intérieur de l'école**

Pour des raisons logiques, le règlement avait été modifié fin août par la directrice au niveau des horaires de l'école pour communication aux familles lors des nouvelles inscriptions. Le représentant des parents d'élèves avait été informé de cette modification antérieure à l'avis du premier conseil d'école.

- *Modifications amenées suite aux changements d'horaires de la semaine scolaire (en italique dans le texte ci-dessous)*

### **1- Horaires -Accueil - Remise des enfants aux familles**

La durée des activités de l'école élémentaire est répartie en neuf demi-journées, du lundi matin au vendredi soir (le mercredi après-midi étant libre).

La présence théorique des enfants est de 24 heures hebdomadaires.

*HORAIRES : Matin : 9H- 12H                      Après-midi : 13h45 - 16 H*

*L'A. P. C. (Activité Pédagogique Complémentaire) a lieu le lundi de 16h à 17h 05.*

*La sortie des élèves suite à l'APC s'effectue par le portail de l'école, dans l'impasse Georges Brassens.*

- *Les élèves régulièrement inscrits ne sont admis et accueillis dans l'école que dix minutes avant le début des cours, soit à **8 H 50** le matin et **13 H 35** l'après-midi.*

- Le règlement est adopté à l'unanimité.

### **5. Partie pédagogique**

- *Projet d'école*

#### *a. Bilan du projet d'école 2010/14*

Des actions ont été menées à leur terme, d'autres sont poursuivies dans le projet d'école suivant :

- Calcul mental au cycle 2 : l'action a porté ces fruits, elle est reconduite.
- En français avec le questionnement orthographique des le CP : l'action est reconduite car elle est trop récente pour permettre un bilan.
- Organisation, gestion des données : accentuation de l'aspect méthodologique. Il y a eu constitution d'outils de référence communs pour les élèves, pour permettre une meilleure autonomie. L'objectif est atteint. L'usage du porte vue de leçons Français/Math au cycle 3 est continué, l'équipe travaille actuellement à la modification de certaines fiches.

#### *b. Projet d'école 2014/18*

Il n'y a plus, pour le moment, d'évaluations nationales.

L'équipe fait le constat d'une certaine passivité des élèves dans leurs apprentissages, ce qui n'est pas particulier aux élèves de Merville. Elle souhaite par une modification des pratiques pédagogiques enseignantes lutter contre cela. Les trois axes retenus sont :

- rendre l'enfant acteur dans ses apprentissages,
- améliorer les compétences des élèves dans les apprentissages fondamentaux, français et mathématiques,
- développer la citoyenneté chez l'enfant.

Présentation des actions dans les trois axes majeurs. Cf l'annexe 2

Ce projet a été validé par l'Inspectrice de l'Education nationale.

Des avenants peuvent être ajoutés chaque année.

Aucune opposition du conseil à ce projet d'école 2014/2018.

Municipalité : Mme Mouchet propose l'intervention du policier municipal pour les comportements citoyens.

Ecole : Cela permettrait de pallier la diminution des interventions de la BPDJ, Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile, auprès des écoles. Elle n'interviendra plus que pour la remise des permis Internet.

- *Enseignement de langue vivante*

L'enseignement de l'anglais couvre toutes les classes, du CP au CM2 depuis deux ans, à raison d'une heure hebdomadaire au cycle 2 et de 1h30 au cycle 3.

Chaque enseignant assure les séances dans sa classe sauf pour trois classes où des échanges de service entre collègues ont lieu.

Des enseignantes remercient les parents d'élèves qui sont intervenus pour préparer et aider lors des english breakfast dans certaines classes.

- *Aide différenciée aux élèves en classe et durant l'Aide Pédagogique Complémentaire*

Elle a lieu tout d'abord en classe au quotidien. Chaque enseignant met en place une aide pour les élèves qui le nécessitent et/ou un travail différencié.

Les difficultés des élèves sont examinées en conseil des maîtres qui propose alors à certaines familles l'Aide Pédagogique Complémentaire, dans les domaines fondamentaux des mathématiques et du français, avec une partie méthodologie aussi parfois. Son contenu pourra évoluer dans l'année et concerner des actions du projet d'école.

L'APC a lieu tous les lundis de 16h à 17h05, soient 36 h annuelles.

Certains élèves bénéficient d'un PPRE, programme personnalisé de réussite éducative, plan coordonné d'actions conçu pour répondre aux besoins d'un élève. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.

- Pendant les vacances de printemps (pour les CM) et estivales (pour les CE1, CM1 et CM2), certains élèves sont proposés aux Stages de Remise à Niveau. Ces stages de 15 heures (3 heures tous les matins) comportent des groupes de 6 élèves et sont encadrés par des enseignants volontaires rémunérés. Certains stages peuvent ne pas avoir lieu par manque d'enseignants volontaires (groupe de CE1 aux vacances de Pâques par exemple).

- *Présentation de projets de cycles par les enseignantes*

-Projet « développement durable » des CM2, opération Terracycle : récupération dans les classes des stylos plastiques usagés. Ils seront recyclés, avec 2 centimes reversés à une association de protection des arbres à l'étranger. Toutes les classes participent à cette action.

- Projet « alimentation » au CM : ce projet bénéficiera en plus de l'intervention d'une diététicienne. Une classe a reçu un fromager affineur pour l'interroger et mener une petite dégustation.

- Ecole et Cinéma, opération nationale pour une éducation à l'image : cette action concerne les classes de CP. Elles visionnent trois films dans l'année.

- Education musicale autour de Pierre et le loup pour des classes de cycle 2 et cycle 3.

- EPS avec l'activité natation à l'espace Jean Vauchère à Colomiers pour dix séances. Cela concerne les deux classes de CM1. Le coût du transport est pris en charge par la Municipalité.

- *Conseil Ecole - Collège*

Des liaisons école/collège existaient auparavant. Un conseil école/collège a été mis en place de façon institutionnelle l'an dernier afin d'améliorer la continuité pédagogique. Il est présidé par l'inspectrice et le principal du collège.

Le premier de l'année pour le collège d'Aussonne aura lieu le 13 novembre, la date de celui du collège de Grenade est à venir.

Des pistes avaient été envisagées l'année scolaire précédente. Le contenu des liaisons école/collège sera défini lors de ces conseils. Un retour sera fait lors des prochains conseils d'école.

## **6. Coopérative scolaire et activités pédagogiques liées**

- *Mandataire* : Gladys Pelous Condé

Elle est secondée par Lydie Rodriguez qui assure les écritures comptables et la gestion.

- *Point financier*

Le solde au 31 août était de 10 000 €, lors de la clôture annuelle des comptes pour l'OCCE, Office central de la coopération à l'école. Cette somme qui peut paraître importante est nécessaire pour pouvoir financer sur l'année les différents projets de classes avec nuitées et les sorties pédagogiques (coût des transports et prix des activités ou des entrées) avant le versement de la subvention municipale pour les classes « découverte ». En 2013/14, 36 000 € ont été dépensés pour les sorties pédagogiques et des achats de matériels pour les activités manuelles.

La coopérative est alimentée par :

- les cotisations volontaires des familles : 2725 € cette année,
- les dons de l'APEM, Association des Parents de Merville,
- les actions de l'école (vente de photos scolaires et bénéfiques de la fête de fin d'année),
- une subvention municipale de 13 000 € pour les classes découverte avec nuitées.

La coopérative scolaire fournira les copies des factures des classes « découverte » à la Municipalité. Les comptes de la coopérative sont à disposition des parents élus dans le bureau de la directrice pour consultation.

- *Activités prévues par l'école*

- exposition de livres : les jeudi 27 et vendredi 28 novembre,
- fête de l'école : mardi 23 juin. C'est le même jour que la fête de la maternelle, les classes de CM aideront comme l'an dernier.

- *Activités prévues par l'école*

- Vide grenier : la manifestation a rapporté 1 000€ de bénéfices qui seront reversés à l'école élémentaire.
- Goûter de Noël le 18 décembre avec un père Noël, le matin pour la maternelle, l'après midi pour l'élémentaire.

L'APEM finance un cadeau par classe, les enseignantes choisissent et font l'avance financière de l'achat que l'APEM remboursera.

Le déroulement du goûter en décembre 2013 n'était pas entièrement satisfaisant, trop long pour la partie chant lors du passage de toutes les classes. Parents et enseignantes réfléchissent de part et d'autre à une autre organisation et communiquent leur proposition sous huitaine.

- *Demande de l'APEM sur l'organisation des classes « découverte »*

Les parents souhaiteraient qu'un même niveau parte chaque année en classe découverte, cela permettrait à chaque enfant de partir une fois dans sa scolarité élémentaire.

Réponse de l'équipe enseignante :

Cela se pratiquait avant, lorsque l'école comportait cinq ou six classes avec une équipe enseignante fixe.

L'école a grossi depuis.

Une classe part sur un projet pédagogique de l'enseignant ou des enseignants. Les dossiers conséquents (partie pédagogique, organisation de la sécurité ...) sont soumis à la validation de l'Inspecteur d'académie. Cela demande un temps important de préparation. L'enseignant doit de plus pouvoir se rendre disponible dans son organisation familiale au regard des nuitées. Il peut aussi y avoir des mouvements d'enseignants sur ou à l'intérieur de l'école. Il n'est donc plus envisageable d'imposer à un niveau particulier un départ en classe découverte chaque année. Cependant, dans son organisation interne, l'équipe veille à ce que les élèves d'un niveau puisse partir une fois dans leur scolarité en élémentaire, ceci dans un souci d'équité. Il lui semble que cela a été respecté ces dernières années. Il est demandé aux parents suite à ce conseil de communiquer des noms d'enfants n'ayant pas pu bénéficier de ce dispositif afin qu'elle étudie une éventuelle faille dans l'organisation d'une scolarité sur 5 ans.

L'équipe rappelle aussi l'intérêt pédagogique de sorties ou manifestations à la journée, ce qui est régulièrement organisé dans cette école.

#### **7. Investissements matériels menés par la Municipalité sur l'école durant l'été**

L'équipe enseignante tenait à remercier la Municipalité pour l'équipement de la salle informatique de quinze ordinateurs neufs, configurés à l'identique et en réseau. Les logiciels utilisés sont des logiciels libres de droit.

L'installation a été faite sur une semaine entière à la fin de l'été par Laura Benedet du service Communication de la Municipalité et Frédéric Balaye, informaticien à la Communauté de Communes.

*L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 20h05.*

*Prochain conseil d'école le lundi 2 février 2015*

Ce compte-rendu est validé par

la secrétaire de séance  
Madame Cassé

la présidente du conseil  
Madame Guibert